

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Johann N. Schneider-Ammann
Chef du Département fédéral de
l'économie
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : PM/15013087

Lausanne, le 23 janvier 2013

Procédure de consultation sur le projet de dé plafonnement du pourcent de solidarité de l'assurance-chômage

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet sous rubrique, qui suscite de sa part les remarques suivantes.

Le projet prévoit de soumettre la part du salaire dépassant 315'000 francs à la cotisation de solidarité de 1% en vue d'accélérer le désendettement de l'assurance-chômage, but auquel le Conseil d'Etat souscrit.

Quant au moyen utilisé, il représente un compromis entre deux principes antagonistes : éviter de transformer les cotisations aux assurances sociales en impôt et demander un effort de solidarité aux personnes les plus aisées financièrement.

Au vu de la relative modicité de l'effort demandé aux personnes concernées ainsi qu'à leurs employeurs, le Conseil d'Etat peut souscrire à la solution présentée.

Nous vous remercions d'avoir consulté le Canton de Vaud sur ce projet et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- ACI